

## DECISION DU MAIRE

# PRISE LE 3 0 JUIL. 2025

## EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA **DELIBERATION DU 1er FEVRIER 2024**

Administration générale LE/HDF

2025-n° 348

### OBJET : Renouvellement d'une concession funéraire

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1er février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU l'arrêté municipal n°158/2015 du 5 novembre 2015 portant réglement du cimetière communal de Soisysous-Montmorency,

VU la décision n°2021-014 du 3 février 2021 portant fixation des tarifs et durées des concessions,

VU la délibération n°2025-02-06/10 du 6 février 2025 portant fixation des tarifs et durées des concessions inhérents au cimetière à compter du 1er mars 2025,

VU l'attribution de la concession n° 1949, le 06 octobre 1965 à

CONSIDERANT la demande faite le 28 juillet 2025 présentée par domiciliée concession de terrain dans le cimetière communal.

l, sollicitant le renouvellement de la

### DECIDE

Article 1: D'accorder, dans le cimetière communal de Soisy sous-Montmorency, à l'emplacement 3/1746, le renouvellement à .) de la concession Familiale de 1,6 m² pour une durée de 15 ans à compter du 28 juillet 2025 au profit des ayants droits.

Article 2 : La présente concession est accordée moyennant la somme de deux cent dix euros (210 €) versée dans la caisse du receveur municipal.

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera remis au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal

Article 5 : Un extrait de la présente décision sera publié sur le site de la Mairie de Soisy sous Montmorency

Le Maire. Vice-président délégué tu Conseit de

3 0 JUIL, 2025

Accuse de réception en préfecture 9 095-219505899-20250/30 400025DEC348-AU Date de réception préfecture 30/07/2025

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :
Mis en ligne et/ou notifié le 3 0 JULL. 2025

3 0 JUIL, 2025 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131 1 et L 2131 2 du CGCT. Le